



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 18 janvier 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 janvier 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal à Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

M. ARRIVE, Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD, Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, M. LEFEBVRE, Mme PETITET

Excusés :

Mme COUSIN, Mme THEVENY

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_004

Approbation de l'application des tarifs à compter du 1er avril 2023 - Activités et animations proposées dans le cadre des Escapades Bleues

Par délibération N° 2021_113 du 13 septembre 2021, le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin a approuvé les tarifs publics appliqués aux activités proposées dans le cadre des Escapades Bleues, à compter du 13 septembre 2021.

Le tarif des activités ou animations était établi par rapport au prix de revient incluant l'ensemble des coûts supportés par le C.C.A.S., selon plusieurs catégories :

Catégorie A : repas complets, boissons incluses, avec orchestre ou animation musicale et offre de transport collectif,

Catégorie B : excursions et sorties à la journée, avec ou sans transport collectif,

Catégorie C : excursions ou sorties à la demi-journée, avec ou sans transport collectif,

Catégorie D : spectacles sous convention avec la Scène Nationale, le théâtre des Miroirs ou l'espace culturel Buisson dans la limite de trois spectacles par an et par personne,

Catégorie E : thés dansants incluant 1 entrée, 1 boisson chaude, 1 madeleine,

Catégorie F : petites sorties dont le coût de revient est inférieur à 20 €,

Catégorie G : visites gratuites accompagnées.

Catégorie H : repas servis dans le cadre de la représentation d'un mandat électif, au représentant et à son conjoint,

Catégorie I : repas à thème servis aux résidents des EHPAD et à leur conjoint

Catégorie J : bénévoles accompagnant les personnes repérées comme isolées

Les activités ou animations sont soumises à barème social.

Les personnes désireuses de s'inscrire doivent être domiciliées à Cherbourg-en-Cotentin, avoir plus de 65 ans et présenter leur avis d'imposition pour bénéficier d'une éventuelle réduction.

À défaut, le tarif maximum est appliqué.

Cependant l'organisation des activités seniors a évolué : suppression des thés dansants, intégration d'activité physique gratuite, augmentation des coûts pour les repas à thème.

Pour tenir compte de ces évolutions, et simplifier la compréhension du prix de chaque activité, il est proposé :

- d'augmenter le tarif de la catégorie A, en corrélation avec le prix de revient pour le traiff maximum ;
- de fusionner les catégories de B, C pour lesquelles, le même pourcentage est appliqué ;
- de supprimer la catégorie D au bénéfice d'un autre disposition plus favorable aux bénéficiaires ;
- de supprimer la catégorie E, les repas à thème offrant déjà la possibilité de danser.

Les catégories seraient donc définies comme suit :

Catégorie A : repas à thème incluant une animation musicale et une offre de transport collectif,

Catégorie B : repas à thème servis aux résidents des EHPAD gérés par le CCAS et à leur conjoint

Catégorie C : repas à thème servis dans le cadre de la représentation d'un mandat électif, au représentant et à son conjoint,

Catégorie D : Sorties ou activités à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans transport collectif, encadrées des agents du CCAS

Catégorie E : bénévoles accompagnant les personnes repérées comme isolées

Catégorie F : petites sorties dont le coût de revient est inférieur à 20 €,

Catégorie G : visites gratuites accompagnées par des agents du CCAS,

Catégorie H : activités physiques proposées et animées par des agents du CCAS.

L'ensemble des tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2023 est repris dans le tableau joint en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le nouveau tableau des tarifs des activités et animations proposées dans le cadre des Escapades Bleues.

Considérant l'intérêt d'offrir une programmation afin de poursuivre un travail d'animation sociale du territoire et de lutte contre l'isolement.

Les **membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- de valider les nouvelles catégories reprenant l'ensemble des activités et animations proposées dans le cadre du programme des Escapades Bleues,
- d'adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2023 suivant la grille de tarification,
- d'autoriser le C.C.A.S. à encaisser les différentes participations,
- de régler les frais inhérents aux différents prestataires.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° DU
**TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITES ET ANIMATIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DES ESCAPADES BLEUES,
A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2023****

- Catégorie A : repas à thème incluant une animation musicale et une offre de transport collectif.
- Catégorie B : repas à thème servis aux résidents des EHPAD gérés par le CCAS et à leur conjoint.
- Catégorie C : repas à thème servis dans le cadre de la représentation d'un mandat électif, au représentant et à son conjoint.
- Catégorie D : sorties ou activités à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans transport collectif.
- Catégorie E : bénévoles accompagnant les personnes repérées comme isolées.
- Catégorie F : petites sorties dont le coût de revient est inférieur à 20 €.
- Catégorie G : visites gratuites accompagnées par des agents du CCAS.
- Catégorie H : activités physiques proposées et animées par des agents du CCAS.

Catégorie	Personne seule						Ménage					
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
Revenus Mensuels/ Base Revenu global	0 à 881,99	882 à 1 168,99	1 169 à 1 557,99	1 558 à 1 999,99	2 000 à 2 799,99	> 2 800	0 à 1 526,99	1 527 à 1 877,99	1 878 à 2 199,99	2 200 à 2 799,99	2 800 à 3 599,99	> 3 600
CAT A	14 €	16 €	18 €	20 €	25 €	30 €	14 €	16 €	18 €	20 €	25 €	30 €
CAT B	Tarif unique 14 €											
CAT C	Tarif unique 14 €											
CAT D	55% *	65 % *	75% *	85% *	95% *	100% *	55% *	65% *	75% *	85% *	95% *	100% *
CAT E	tarif unique basé sur la tranche 1 quel que soit l'activité											
CAT F	Tarif unique établi sur le prix de revient											
CAT G	gratuité											
CAT H	gratuité											

* pourcentage établi sur la base du coût de revient, incluant une participation pour l'accompagnement. Tarif arrondi à l'euro supérieur.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 050-200056885-20230126-DEL_2023_004-DE

